FORMATION DES MEMBRES DU CSE ET DE LA CSSCT

1er mandat

ACTU
Loi du 2 août 2021

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

Référent santé au travail

PROGRAMME

Le CSE et le code du travail
- Les sources du droit et d'informations du CSE
- Définitions des notions-clés ordre public, négociation, dispositions supplétives
- Loi du 2 août 2021

Le fonctionnement et les moyens du CSE
- La composition du CSE
- Les salariés protégés
- La responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres
- Les moyens du CSE : réglement, budget, communication
- Les réunions du CSE : ordre du jour et procès verbal (exemples) CSE central et CSE d'établissement
- Mise en situation : simulations de réunions

Les attributions du CSE en matière économique et sociale
- Les différentes consultations et informations du CSE
- Les commissions
- Les différentes formes du droit d'alerte
- Les expertises : financement, choix de l'expert
- Les attributions économiques et professionnelles
- Les attributions du CSE en matière d'activités sociales et culturelles

Comprendre les documents financiers de l'entreprise
- Lire et analyser le compte de résulat de l'entreprise
- Comprendre et interpréter le bilan de l'entreprise

L'information préalable du CSE
- La BDES
- Les indicateurs de l'entreprise

Atelier
- Procédures activant les différents droits d'alerte

Renforcer la prévention : loi du 2 août 2021
- DUERP, PAPRIPACT, MEE et lutte contre la désinsertion professionnelle
- Passeport prévention, SPST

Le rôle des différents acteurs de prévention conviés à la CSSCT
- Inspection du travail, SPST, CARSAT...

Les risques professionnels
- Risques physiques
- Risques liés aux horaires atypiques
- Risques chimiques, RPS, Risques biologiques
- Nouveaux risques (hyperconnexion, cyberattaque, réchauffement climatique, risque d'attentat)
- Ateliers

Loi du 2 août 2021 : Objectif QVCT
- Atelier : Comment élaborer un questionnaire QVCT

Le référent harcèlement sexuel du CSE : Définition, bilans, étude de cas
- Le cadre juridique
- Apport conséquent de la loi du 2 août 2021
- Comportements fautifs
- Atelier

Les mesures règlementaires face au harcèlement
- Convention collective, règlement intérieur
- Rôles de l'employeur et du référent
- Rôles du CSE et de sa CSSCT

Les procédures et déclarations prévues en cas de harcèlement sexuel
- Procédure de plainte et rôle du management
- Enregistrement des faits, interviews, enquêtes, courriers
- Déclaration d'accidents du travail
- Les outils de référence

DATES

07 au 08 février 2024 + 04 au 06 mars 2024
30 sept au 01 oct 2024 + 23 au 25 octobre 2024

ESPACE DE FORMATION

Paris-Montparnasse

DURÉE	3290 € ht	RÉF. MCSE
5 jours	repas inclus	

OBJECTIF

Devenir un acteur de la démarche de prévention de l'entreprise et assurer pleinement son mandat au sein du CSE et de la CSSCT (si elle existe). Niveau de sortie visé : être opérationnel sur le terrain (inspections, enquêtes accidents...) et force de proposition dans les réunions CSE-CSSCT

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Proposer et conduire des actions de prévention en santé sécurité et risques professionnels
- Maîtriser les rôles et attributions du CSE, de la CSSCT dans le cadre de ses missions santé-sécurité et conditions de travail confiées par le CSE
- Connaître les droits, les devoirs et les obligations des élus (CSE et CSSCT) et de l'employeur
- S'approprier les méthodes et outils à jours (loi du 2 août 2021) pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail (DUERP, PAPRIPACT, analyse des accidents du travail, passeport prévention, actions MEE...)

PUBLIC CONCERNÉ

- Membres élus du CSE (1er mandat)
- Membres élus de la CSSCT (1er mandat)

INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF

Cliquez ici pour commencer

Formation animée par :
NATHALIE PILOT

- Ingénieur prévention sécurité
- Consultante en prévention des TMS, RPS et QVT
- Intervenante en prévention des risques professionnels - IPRP

«Je vous propose d'approfondir et d'élargir votre connaissance de la CCSCT pour devenir un membre opérationnel et force de proposition (Le résultat des travaux des membres de la CSSCT étant transmis au CSE). Également, de mettre la CSSCT dans l'équation, pour faire face aux problématiques liées à la crise sanitaire et économique. Tout au long de la formation, je suis dans l'échange avec vous, dans le partage d'expériences.»

Nathalie PILOT

Pré-requis : Aucun

LES + DE VOTRE FORMATION

VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique assure un suivi individuel de l'apprenant. Elle vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions post-formation et le lien avec le formateur.

VOTRE CONSULTANTE

J'anime ma formation en posant les questions clés. J'illustre les réponses avec des vidéos, des schémas, des articles issus de ma recherche réglementaire et scientifique, de récents comptes rendus de justice....Je démontre l'utilité des repères théorique transmis et de l'art oratoire, à travers plusieurs ateliers pratiques bien ciblés.

VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

https://stagiaire.c3s.fr

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S

INFOS PRATIQUES

C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.

ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.

PLANS D'ACCES

3 rue Vandamme
75014 PARIS-MONTPARNASSE

VOIR LE PLAN

38 rue Arnold Dolmetsch
72000 LE MANS

VOIR LE PLAN

Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr